

ANNEXE 1 : Lexique architectural illustré



Aisselier : lien de renfort, souvent courbe, portant sur une pièce verticale ou oblique et soulageant une pièce horizontale d'une charpente (entrait). L'aiselier plein est une console. Dans une galerie, pièce de bois décorative située à la jonction d'un poteau et du toit.



Allège : partie maçonnée basse sur laquelle s'appuie une fenêtre



Amortissement : élément ornemental placé au sommet de tout axe vertical d'une élévation faisant partie du couronnement. Exemple, le pinacle sert d'amortissement à un contrefort. L'amortissement est un élément décoratif vertical qui dépasse du parapet ou de la corniche, habituellement en lien avec des éléments verticaux de composition de la façade (exemple : pilastres).



Arcade : succession d'arcs. Elle peut être utilisée pour séparer les vaisseaux du corps principal d'un lieu de culte ou pour marquer des espaces de circulation à l'intérieur ou à l'extérieur d'un bâtiment.



Auvent : petit toit en saillie couvrant un espace à l'air libre devant une baie, une façade, ou sur une galerie pour se protéger de la pluie ou du soleil. L'auvent peut être soutenu par des colonnes, des piliers. Les mots de pare-soleil et d'avant-toit sont des synonymes d'auvent.



Balcon : plateforme en saillie (à la différence de la loggia) sur la façade d'un bâtiment, généralement aux étages supérieurs, munie d'un garde-corps et qui communique avec les appartements par une ou plusieurs ouvertures. Contrairement à la galerie, le balcon n'est pas accessible à partir du sol.



Balconnet : garde-corps de baie de porte-fenêtre sans plate-forme. Balcon de petite dimension.



Balustrade: rangée de balustres, fixée entre une lisse et une main courante formant appui, qui constitue un garde-corps ajouré dont la fonction est d'assurer la sécurité des lieux et qui participe au style du bâtiment. Synonyme : Garde-corps.



Balustre : colonnettes de forme renflée généralement assemblées à d'autres colonnettes par une tablette à hauteur d'appui. Un balustre peut également désigner l'ensemble des colonnettes nommé « barrotin » qui soutient la main courante d'un garde-corps.



Bandeau : dans un mur de maçonnerie, rangée de briques ou de pierre qui se différencie du reste de la façade, soit par sa couleur, son appareillage ou sa texture de surface.



Bardeau : petite planche clouée sur volige employée dans la construction, surtout pour remplacer tuiles et ardoises sur la couverture des maisons. Bardeau de bois, de cèdre. Synonyme : Aisseau.



Bloc de verre : verre épais sous forme de cube que l'on peut assembler à l'aide de mortier. Les blocs de verre peuvent être décoratifs, plus ou moins translucides, teintés, polis, ou contenir des motifs. Les blocs de verre sont souvent utilisés pour faire pénétrer de la lumière diffuse sans toutefois donner une vue vers l'extérieur. Synonyme : Brique de verre.



Brisis : partie inférieure et généralement très abrupte d'un versant de toit brisé, mansardé par opposition aux terrassons. La ligne de brisis est l'arête séparant les deux pentes du versant.



Chaînage d'angle : pilastre appareillé en pierre ou en brique incorporé à un mur pour le consolider ou à l'angle de deux murs pour en empêcher l'écartement. Le chaînage d'angle est souvent appliqué sur les murs comme simple élément décoratif sans fonction structurale.



Chambranle : encadrement en bois, en pierre ou en métal sur les trois côtés d'une porte, d'une fenêtre ou d'une cheminée.



Chapeau de gendarme : dans l'architecture néo-gothique, rejet d'eau (ou rejéteau) ou moulure coiffant une baie dont la forme rappelle un chapeau de gendarme.



Chapiteau : partie élargie située entre le fût d'une colonne et la charge. Ornement d'architecture qui forme un couronnement au sommet d'une colonne ou d'un poteau. Les mots gorgerin, échine, coussinet et corbeille sont des synonymes de chapiteau.



Cheminée : conduit qui sert à évacuer la fumée et les gaz associés à la combustion. Elle est généralement reliée à un foyer ou à un autre appareil de chauffage ou de cuisson. Dans l'architecture traditionnelle, lorsqu'un bâtiment possède deux cheminées, elles peuvent présenter une disposition dite « en chicane ». Ces dernières, qui ne se situent pas dans l'axe du faîte, percent les versants du toit de part et d'autre du faîte.



Chevron apparent : pièce de bois de la charpente du toit, dans le sens de la pente du toit, laissée visible.



Clé de voûte : pierre en forme de coin (claveau) placée à la partie centrale d'une voûte, d'un arc et servant à maintenir les autres pierres en place. Souvent sans fonction structurale.



Clin : panneau à recouvrement partiel dans un revêtement extérieur. Planches ou planchettes à clin ou à déclin : planches posées à l'horizontale, biseautées de façon à amincir la partie supérieure et superposées de manière à ce que leur face exposée soit inclinée pour empêcher la pénétration de l'eau de pluie. Synonyme : Déclin.



Colombage : élément vertical d'une charpente à claire-voie dont les vides sont garnis de maçonnerie légère.



Colonne ouvragée : support vertical d'un édifice pouvant être réalisé selon diverses formes ornementales.



Console : moulure saillante en forme de volute ou de S qui sert de support à une corniche ou à un balcon. Une corniche à consoles est une corniche constituée d'une série de moulures saillantes ou de consoles.



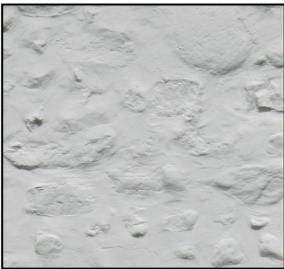
Corniche : partie saillante qui couronne un édifice, destinée à protéger de la pluie les parties sous-jacentes. Ornement en saillie à la jonction d'un mur et d'une toiture.



Corniche à denticules : corniche ornée de modillons de toute petite taille, formant une fine dentelure sous la saillie de l'entablement.



Couronnement : le couronnement constitue d'une façon générale tout ce qui se trouve au sommet de l'édifice. L'amortissement et le parapet, tout comme la corniche, font partie du couronnement. Le couronnement est un ouvrage ornant le sommet, le faîte d'un bâtiment.



Crépi : enduit non lisse de plâtre, de ciment, souvent teinté, dont on revêt un mur. Le crépi est habituellement constitué d'une seule couche en mortier de chaux, aussi appelé badigeon ou lait de chaux. À l'inverse de l'enduit qui possède plusieurs couches de mortiers et un fini lisse, le crépi épouse les formes des pierres ou des briques qu'il recouvre.



Encorbellement : désigne toute saillie qui porte à faux au nu du mur, formé par une ou plusieurs pierres ou briques posées l'une sur l'autre, et plus saillantes les unes que les autres.



Entablement : partie de certains édifices qui surmonte une colonnade et comprend l'architrave, la frise et la corniche. En général, saillie ou moulure au sommet des murs ou des meubles.



Épi : élément vertical prenant la forme d'un mât, qui peut être ouvragé. Il orne le faîte d'un toit. Synonyme : mât.



Escalier : suite de degrés qui servent à monter et à descendre, rejoignant ainsi les différents niveaux d'un édifice. L'escalier peut être intérieur ou extérieur, couvert, droit, courbé, monumental, en spirale ou hélicoïdal. L'escalier de secours désigne habituellement un dispositif d'évacuation en métal accroché aux façades extérieures.



Faîte : partie la plus haute du toit. Il en forme généralement la ligne horizontale supérieure.



Fenêtre en baie : La fenêtre en saillie se compose d'une ou plusieurs fenêtres faisant saillie sur un mur extérieur. Elle peut notamment être de plan rectangulaire ou trapézoïdal. La fenêtre en saillie peut compter un ou plusieurs étages. Synonyme : Bay window.



Fronton : couronnement d'un édifice ou d'une partie d'édifice consistant en deux éléments de corniche obliques, ou en une corniche courbe, se raccordant avec la corniche d'un entablement formant ainsi un fronton triangulaire, semi-elliptique ou semi-circulaire.



Galerie : lieu de promenade ou de passage, couvert ou non, beaucoup plus long que large, ménagé à l'extérieur ou à l'intérieur d'un édifice ou d'une saillie.



Imposte : partie supérieure d'une baie de porte ou de fenêtre séparée par une traverse horizontale appelée traverse d'imposte. L'imposte peut être mobile ou fixe, pleine ou vitrée.



Insertion de brique ou de pierre : intégration d'un matériau, d'un élément décoratif dans un mur, un appareillage régulier.



Jeux de brique : assemblage de briques de différents types, couleurs ou orientations afin de former des motifs géométriques décoratifs.



Jupe de galerie : élément servant à fermer le dessous d'une galerie.



Larmier : saillie formée à la base d'une toiture au-dessus d'un mur, destinée à éviter le ruissellement de l'eau sur le mur. Le larmier peut être plus ou moins prononcé, recourbé ou droit. Les mots de débord de toit et avant-toit sont des synonymes de larmier.



Linteau : pièce horizontale de bois, de pierre ou de métal qui forme la partie supérieure d'une ouverture et soutient la maçonnerie. Synonyme : poitrail.



Logette : petit balcon fermé, en saillie sur le mur d'un bâtiment ne comprenant qu'un seul étage.



Lucarne à fronton triangulaire : lucarne ornée d'un petit fronton.



Lucarne à pignon : lucarne dont les deux versants droits se rejoignent pour former un pignon.



Lucarne à croupe/demi-croupe : lucarne triangulaire dont les pignons sont tronqués.



Lucarne en appentis : lucarne dont le toit à un seul versant descend dans la même direction que le toit principal, mais avec une pente plus faible. Aussi appelé lucarne rampante.



Marquise : structure horizontale sans appui au sol placée au-dessus d'une porte d'entrée pour servir d'abri contre la pluie. Synonyme d'abri et d'avant-toit.



Meneaux : éléments verticaux qui divisent les baies d'une fenêtre.



Modillon : ornement de forme carrée ou cubique en saillie, habituellement appliqué en série sous une corniche. Une corniche à modillons est une corniche ornée de modillons répétitifs placés sous la saillie de l'entablement.



Moulure : ornement profilé décorant un chambranle, une corniche ou un parapet. Une corniche moulurée est une corniche simplement ornée de moulures au profil constant sur toute sa longueur, en relief ou en creux.



Mur coupe-feu : ouvrage à l'épreuve du feu, en maçonnerie, qui s'élève verticalement sur une certaine longueur et qui sert à enclore, à isoler des espaces d'un bâtiment en cas d'incendie. Dans l'architecture urbaine du Québec des 17e, 18e et 19e siècles, mur mitoyen en maçonnerie se poursuivant au-dessus des toits pour contrer la propagation des incendies.



Mur pignon : mur d'extrémité d'un bâtiment surmonté d'un toit à deux versants se terminant en pignon.



Oculus : ouverture circulaire ou ovale pratiquée dans un mur, une porte ou un comble. Synonyme : œil-de-bœuf, hublot, rose, rosace.



Oriel : fenêtre en encorbellement faisant saillie sur un mur de façade au niveau de plusieurs étages.



Ouverture à arc surbaissé : ouverture dont la partie supérieure est constituée d'un arc dont la courbure est aplatie comparativement à l'arc en plein cintre. Arc très faible.



Ouverture à arc en plein cintre : ouverture dont la partie supérieure est constituée d'un arc dont la courbe décrite est un demi-cercle régulier.



Ouverture en arc ogival : ouverture dont la partie supérieure est constituée d'un arc brisé caractéristique du style gothique dont les deux courbes forment une arête.



Parapet : prolongement d'un mur au-dessus d'un toit plat. Le parapet est le bout de mur qui dépasse du toit, souvent au-dessus de la corniche. Il peut être tout simplement droit ou comporter une forme décorative.



Perron : petit escalier extérieur se terminant par une plateforme de plain-pied avec l'entrée principale d'une habitation, d'un édifice.



Pierre de date : pierre, faisant partie de la façade d'un édifice, sur laquelle est inscrite ou est gravée la date (millésime) de construction de l'édifice.



Pierre de taille : pierre taillée afin de lui donner la forme régulière d'un bloc lisse.



Pilastre : pilier engagé, colonne plate engagée dans un mur ou un support et formant une légère saillie. Synonyme : ante.



Pilier : support vertical dont le fût est généralement de plan carré ou rectangulaire. Il se compose habituellement d'une base, d'un fût et d'un chapiteau.



Planche cornière : pièce de bois plane, plus longue que large et généralement peu épaisse située aux coins d'un bâtiment pour souligner les angles. Planche décorative appliquée au coin, à l'angle de deux murs. Cet élément d'ornementation que l'on retrouve dans l'architecture traditionnelle fait référence à une pièce de charpente verticale qui formait autrefois le coin des constructions en bois pièce sur pièce. Synonyme : poteau cornier.



Planches de bois horizontales : pièces de bois planes, plus longues que larges et généralement peu épaisses disposées à l'horizontale. Sont inclus tous les types de planches, soit les planches à clin, à feuillures, à gorge, etc.



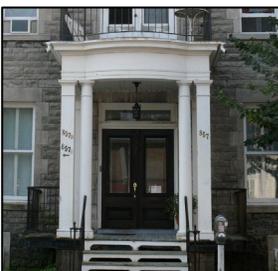
Plate-bande en pierre ou en brique : briques ou pierres disposées en éventail au-dessus d'une ouverture.



Porche : construction en saillie qui abrite la porte d'entrée d'un édifice. Synonyme : vestibule, hall.



Portail : grande porte, parfois de caractère monumental, comprenant la porte elle-même, son ébrasement, son appareil architectural.



Portique : galerie couverte, aménagée devant une entrée, dont la toiture est soutenue par une rangée de colonnes.



Retour de l'avant-toit : retour de corniche ou retour d'équerre, c'est-à-dire un bout de corniche interrompu qui tourne l'angle d'un mur ou qui, dans un mur pignon, se retourne à la manière d'un fronton.



Souche de cheminée : partie visible de la cheminée sur la toiture.



Tambour : petite entrée, parfois temporaire, servant à mieux isoler l'intérieur d'un édifice. Synonyme : sas.



Terrasse : balcon ou galerie de grande dimension ou toiture plate, accessible et aménagée. Synonyme : patio. En architecture commerciale, aire de restauration extérieure aménagée devant un café, un restaurant ou un bar.



Terrasson : partie supérieure, et généralement à faible pente, d'un versant de toit brisé, mansardé par opposition au brisis.



Toiture à croupe : toit formé de quatre versants. Les deux longs pans trapézoïdaux se rencontrent au sommet. Les deux autres pans, situés aux extrémités du bâtiment, sont triangulaires et de plus petite dimension.



Toiture à demi-croupe : se dit d'un toit à deux versants dont les pignons sont tronqués uniquement dans leurs parties supérieures.



Toiture à deux versants à base recourbée : toit constitué de deux pentes dont le larmier débordant est recourbé ou retroussé.



Toiture à deux versants droits : toit constitué de deux pentes droites.



Toiture en appentis : toit à une seule pente.



Toiture mansardée à deux versants : les versants de toiture sont brisés ou cassés en deux pans possédant des pentes différentes. Un toit mansardé ou à la Mansart possède un terrasson (partie supérieure moins abrupte) et un brisis (partie inférieure plus pentue). La toiture mansardée constitue une caractéristique essentielle de l'architecture de style Second Empire. Dans le cas d'une toiture mansardée à deux versants, le terrasson et le brisis ne se retrouvent que sur deux versants opposés créant deux murs pignons dénudés. Le terme de toiture brisée est un synonyme de toiture mansardée à deux versants.



Toiture plate ou à faible pente : toiture dont le profil est plat, sans pente ou à pente très faible, à peine perceptible. Toiture à bassins, c'est-à-dire une toiture quasiment plate drainée par des bassins à faible pente et des drains situés aux niveaux les plus bas. Le matériau de la toiture à toit plat est la membrane.



Toiture en pavillon : toiture en forme de tente militaire, de pyramide, formée de quatre versants triangulaires dont les sommets se rejoignent en un seul point.



Tôle à baguettes : type de couverture en tôle couramment utilisée au 19^e siècle. Cette technique ancienne doit son nom aux baguettes de bois sur lesquelles sont assemblés les joints des feuilles de métal. De formes variables selon les époques et les régions, ces tasseaux de bois sont disposés perpendiculairement au débord du toit et leur espacement dépend de la largeur des tôles utilisées. Ainsi, le patron varie selon la forme de toits.



Tôle à la canadienne : appareillage de couverture métallique reconnaissable à son patron rappelant une multitude d'écailles plates. Ces plaques de petites dimensions sont en fait des bandes de tôle pliées et chevauchées que l'on cloue obliquement au débord du toit.



Tôle en plaque : semblable à la tôle à la canadienne, la tôle en plaque est constituée de rectangles de tôle cloués dans le sens de la pente du toit. Les rectangles de tôle sont généralement plus grands que ceux utilisés pour la tôle à la canadienne.



Tôle pincée : tôle de couverture dont les joints sont pincés (joints plats) pour donner l'aspect de la tôle à baguettes.



Tour : construction sur fondation ou en encorbellement, dominant un édifice ou un ensemble architectural. Synonymes d'échauguette, de poivrière et de lanterne. Synonyme : tourelle.



Treillis : entrecroisement de lattes, de fils métalliques formant claire-voie. Assemblage de poutrelles métalliques rivetées. Souvent utilisé comme jupe de galerie. Exemple : potreillis.



Volet : panneau (de menuiserie ou de métal) qui, placé à l'intérieur ou à l'extérieur, sert à protéger une fenêtre, à intercepter la lumière. Synonyme : contrevent.